

THÈME

Les conditions d'exercice du métier d'enseignant, et plus largement de tous les métiers de l'EN :

- Prestations sociales dont logement et transport.
- Accès à la culture, action culturelle.
- Conditions matérielles d'exercice au sein des établissements, et équipements des enseignants en dehors des établissements.

L'ESSENTIEL

Synthèse des deux premières séances : les participants se sont accordés sur une revalorisation durable pour tous les personnels enseignants. S'il faut accorder des priorités, elles doivent aller à deux types de personnels : les entrants dans le métier et ceux qui ont eu une carrière avant leur entrée dans l'EN. Il faut ainsi mieux tenir compte de l'expérience professionnelle des collègues ayant eu une carrière précédente : les 3^e concours, mais aussi les contractuels.

Après ces préalables sur ce socle, il y a consensus pour des variables. La 1^{re} variable concerne les conditions d'exercice (éducation prioritaire, contrats locaux d'accompagnement, indemnité de résidence) ; la 2^e concerne certaines fonctions qui peuvent donner lieu à une rémunération complémentaire : IMP plus élevées et plus larges, généralisées dans le 1^{er} degré ; décharges de temps possibles aussi ; projets innovants avec droit à l'erreur. L'investissement dans la formation doit donner lieu à une rémunération. Enfin, il doit y avoir corrélation entre rémunération et mérite mais il y a une difficulté d'objectivation de ce mérite ; il faut donner la possibilité de valoriser la réussite d'une équipe.

Action sociale

Marie-Laure Martino-Vizotti, pour la DGRH, présente l'action sociale actuelle du ministère via un diaporama. S'ensuit un tour de parole soulignant collectivement l'insuffisance des prestations et la nécessité de leur développement et de leur publicité. Mme Egner, inspectrice à Bondy, évoque les personnels nouvellement nommés dans l'académie de Créteil qui dorment au début de l'année dans leur voiture, exemple qui frappe un certain nombre des intervenants qui n'imaginaient pas une telle paupérisation des enseignants.

Action culturelle

On propose ici d'ouvrir plus largement l'accès à des activités culturelles et sportives aux personnels, par le biais de réductions et de conventions au niveau national et local.

Pour les deux points, l'idée d'une structure de type comité d'entreprise, comme dans d'autres fonctions publiques, est largement reprise par les divers intervenants, nécessité pour « la première entreprise de France » qui manque singulièrement de générosité avec ses personnels.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

Action sociale

- L'EN dispose d'un budget dérisoire pour ses personnels par rapport aux autres fonctions publiques (rémunération des personnels, action sociale).
- Toute action doit être identifiée de manière forte au niveau national : logement (accès, indemnité de résidence à revoir), transport, tout ce qui relève de l'action sociale, dont la publicité est ici laissée aux académies qui se montrent discrètes (en raison du budget limité). Actuellement, on refuse ou limite des aides au niveau des rectorats car le budget qui leur est alloué est atteint. Un organisme de type comité d'entreprise doit être mis en place au niveau national et fournir les prestations qu'on en attend (réductions dans tous les domaines, structures pour les vacances...).
- Des personnels doivent être embauchés au niveau local : un médecin et un(e) assistant(e) social(e) par département, ce n'est pas tenable.

Action culturelle

Il faut des réductions pour tous les lieux de culture (cinéma, opéra, concerts...). On rejoint ce qui est proposé par les comités d'entreprise (local / national), qu'il faut donc appliquer à l'EN. Par ailleurs, il faut un dispositif particulier aux enseignants, avec une prime pour acheter les biens culturels nécessaires à l'exercice du métier. Il n'est en effet pas acceptable qu'un enseignement paie ses fournitures culturelles (notamment les livres) pour travailler.

L'AVIS DU SNALC

La prime à l'innovation, retenue ici dans la synthèse des deux premières séances, reste non-pertinente ; la notion de « droit à l'erreur » est même inacceptable : les élèves ne sauraient servir de cobayes à une innovation qui n'aurait finalement pour objectif qu'elle-même, et non une amélioration de leurs acquis.

La séance 3 en elle-même s'est en revanche révélée beaucoup plus constructive que la précédente, dans la mesure où de nombreuses propositions ont trouvé un large consensus pour les deux thématiques évoquées. Reste ensuite à déterminer si ce gouvernement ou ses successeurs auront la volonté politique de les appliquer. On peut en douter, tant elles relèvent de l'évidence qui ne nécessitent pas une organisation si complexe pour les énoncer.